

## ARRÊTÉ N° AN06020260102339 AN06020260102339

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations annulées.

#### Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 02/01/2026

M OLIVIER SAYAG , Pour le Président par délégation le DGS

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V060240718001791001	Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe	Gestionnaires budgétaires (f/h)	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	18/07/2024	05/09/2024